

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau
Quebec
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Information Management/Information Technology -
IM/IT/Gestion de l'Information -Technologie de
l'Information-GI/TI
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
12C1, Place du Portage III
Gatineau
Quebec
K1A 0S5

Title - Sujet DRMIS PROF SVCS FOLLOW-ON SUPPORT	
Solicitation No. - N° de l'invitation W8474-126279/D	Amendment No. - N° modif. 008
Client Reference No. - N° de référence du client W8474-126279	Date 2014-07-21
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$XQ-008-27724	
File No. - N° de dossier 008xq.W8474-126279	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-08-19	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Hradecky, Michael	Buyer Id - Id de l'acheteur 008xq
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-1348 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8474-126279/D

Amd. No. - N° de la modif.

008

Buyer ID - Id de l'acheteur

008xq

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8474-126279

File No. - N° du dossier

008xqW8474-126279

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Demande de Soumissions (DDS) pour
Services de soutien au Système d'information de gestion des ressources de la Défense
(SIGRD)
Et Services de soutien intégré dans SIGMA
N° de l'invitation W8487-126279/D

VOIR LES DOCUMENTS CI-JOINT.

À noter que les questions d'éclaircissement sont numérotées par ordre à leur arrivée à TPSGC. Une question et sa réponse seront affichées par Achatsetventes lorsque la réponse sera disponible. Les répondants éventuels sont donc avisés que les questions et réponses ne seront pas nécessairement affichées par Achatsetventes dans l'ordre. Les questions suivantes ont été reçues d'un soumissionnaire éventuel. Conformément à l'article 13 du document 2003 Instructions uniformisées – Biens ou services – besoins concurrentiels (2014-03-01), qui a été intégré dans la DS conformément à l'article 1 de partie 2 de ladite DS, les questions et leurs réponses sont fournies à tous les soumissionnaires éventuels comme suit :

Question 43

Le tableau 1 (page 113) indique l'estimation des besoins en matière de ressources pour le soutien en service stable de la solution SIGMA. Veuillez confirmer que les données (220) sous la colonne intitulée « Estimation du nombre de jours pour chaque ressource » seront utilisées pour calculer le « prix total évalué de la soumission » pour les trois années initiales et les cinq années d'option. Le cas échéant, veuillez indiquer l'estimation du nombre de jours par année pour chaque ressource déterminée.

Réponse 43

Le Canada confirme que ce niveau d'effort sera utilisé dans le calcul du « prix total de la soumission » pour les trois années initiales et les cinq années d'option.

Question 44

Il y a 18 catégories de personnel qui ne sont pas indiquées dans l'annexe A-1 – Énoncé des travaux – Ministère de la Défense nationale. Par exemple : Architecte d'applications ou de solutions – niveau 2, et Architecte technique – niveau 2, apparaissent dans le tableau 2 (page 93) de l'annexe A-1, le tableau 1 (page 119) de l'annexe B-1 et le tableau 2 (page 121) de l'annexe B-2, mais ne figurent pas dans le tableau 1 (page 90) de l'annexe A-1.

Veuillez indiquer si le soumissionnaire doit présenter des tarifs journaliers pour les 18 catégories de personnel qui ne sont pas indiquées dans le tableau 1 de l'annexe A-1.

Réponse 44

Dans leur proposition, les soumissionnaires doivent remplir le tableau 1 de l'annexe B-1 – Base de paiement (pages 119 à 122). Ce tableau comprend toutes les catégories de personnel et tous les niveaux relativement aux exigences du SIGRD et de SIGMA.

Question 45

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION, Section 5 – Étapes de l'évaluation, Étape 4 : Évaluation des propositions financières

L'État utilise la méthode d'évaluation financière selon laquelle si un soumissionnaire propose un taux quotidien ferme pour une catégorie de personnel, qui est inférieur à la limite inférieure de la bande médiane, la proposition financière de ce soumissionnaire sera évaluée à l'aide du taux quotidien de la limite inférieure de la bande médiane pour cette catégorie de personnel.

Dans la DP provisoire du 4 décembre 2013, la méthode d'évaluation financière indiquait que si un soumissionnaire propose un taux quotidien ferme pour une catégorie de personnel qui est inférieur au taux médian, l'évaluation financière de sa soumission sera effectuée à l'aide d'un taux quotidien correspondant au taux médian pour cette catégorie de personnel et cette période.

Puisque la méthode d'évaluation financière diffère considérablement de la phase relative à l'ébauche de la DP, laquelle offrait un forum à la collectivité des fournisseurs lui permettant d'exprimer ses commentaires et préoccupations, nous demandons respectueusement à l'État de revenir à la méthode d'évaluation financière originale, soit d'utiliser le taux quotidien correspondant au taux médian, plutôt que la limite inférieure de la bande médiane, pour cette catégorie de personnel et cette période si le soumissionnaire présente un taux quotidien inférieur au taux médian.

Réponse 45

Le Canada a choisi d'utiliser une méthode d'évaluation financière reposant sur l'utilisation d'une limite inférieure de la bande médiane. Le Canada ne retournera pas à la méthode qui a été envisagée dans la DP provisoire.

Question 46

Le critère E.O5 stipule que « le soumissionnaire doit remplir les appendices A et B à la pièce jointe A et fournir les références des contrats ».

L'État pourrait-il confirmer que l'appendice B n'est nécessaire que pour les ressources proposées en GP O1, en AAS-FI O1, en AAS-GM O1 et en AAS-GP O1?

Le cas échéant, si l'appendice B à la pièce jointe A est nécessaire en E.O5, veuillez confirmer que l'État s'attend à ce que les soumissionnaires fournissent les curriculum vitæ relativement aux heures facturables des ressources utilisées pour répondre au critère E.O5.

Réponse 46

Veuillez vous reporter à la réponse 32 de la modification 005.

Question 47

Au nom de l'industrie, nous demandons respectueusement que la date de clôture soit reportée de deux semaines, puisqu'aucune clarification n'a été apportée à nos nombreuses questions depuis trois semaines. Nous avons besoin de précisions importantes influant considérablement sur notre réponse et nos préparatifs en vue de répondre aux exigences du contrat subséquent portant sur le soutien en service du SIGRD et de la solution SIGMA. Si la prolongation n'est pas accordée, cela aura une incidence marquée sur la capacité des entreprises de s'adapter aux réponses et d'apporter les changements qui pourraient en découler. Nous ne pouvons pas compléter notre réponse tant que nous n'obtenons pas de réponses à certaines de nos questions.

Réponse 47

La date de clôture de la DP a été reportée au 19 août 2014. Veuillez vous reporter au changement 1 de la modification 005 de la DP.

Question 49

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION, Section 5 – Étapes de l'évaluation, Étape 4 : Évaluation des propositions financières

En utilisant la méthode d'évaluation de la médiane des taux quotidiens fermes, la conséquence de proposer un taux quotidien ferme pour une catégorie de personnel, qui est inférieur à la limite inférieure de la bande médiane, est que la proposition financière de ce soumissionnaire sera évaluée à l'aide du taux quotidien de la limite inférieure de la bande médiane pour cette catégorie de personnel. Cette méthode d'évaluation est très différente de celle de la DP provisoire, qui stipule que si un soumissionnaire propose un taux quotidien ferme pour une catégorie de personnel qui est inférieur au taux médian, l'évaluation financière de sa soumission sera effectuée à l'aide d'un taux quotidien correspondant au taux médian pour cette catégorie de personnel et cette période.

Nous demandons à l'État de bien vouloir changer la méthode d'évaluation de manière à utiliser une approche qui concorde avec celle de la DP provisoire, c'est-à-dire d'utiliser un taux quotidien correspondant au taux médian pour une catégorie de personnel, et non la limite inférieure de la bande médiane, dans le cadre de l'évaluation financière.

Réponse 49

Le Canada a choisi d'utiliser une méthode d'évaluation financière reposant sur l'utilisation d'une limite inférieure de la bande médiane. Le Canada ne retournera pas à la méthode qui a été envisagée dans la DP provisoire.

Question 50

Nous vous prions de reporter la date de clôture au 7 août 2014.

Réponse 50

La date de clôture de la DP a été reportée au 19 août 2014. Veuillez vous reporter au changement 1 de la modification 005 de la DP.

Question 51

Pièce jointe A – Procédures et critères d'évaluation technique – Critères d'évaluation E.O5 et E.C5 – Appendice A à la pièce jointe A – Tableau des réponses pour les projets de référence et Appendice B de la pièce jointe A – Tableau de réponses pour les ressources proposées

Selon le critère d'évaluation E.O5, l'appendice A à la pièce jointe A – Tableau des réponses pour les projets de référence, et l'appendice B de la pièce jointe A – Tableau de réponses pour les ressources proposées, doivent être remplis en réponse au critère. L'appendice B semble être destiné précisément et uniquement pour les réponses aux critères d'évaluation technique des ressources. L'État pourrait-il préciser si l'appendice B doit être utilisé pour répondre aux critères E.O5 et E.C5 et, si c'est le cas, comment faut-il l'utiliser (notamment la fourniture de curriculum vitae aux fins d'évaluation des critères E.O5 et E.C5)?

Réponse 51

Veuillez vous reporter à la réponse 32 de la modification 005.

Question 52

Pour les critères d'évaluation n^{os} E.O5 et E.C5, les soumissionnaires doivent démontrer que le travail facturé pour chaque ressource correspondant à chacune des catégories de ressources dans le cadre du projet de référence comprend au moins 50% des tâches associées énumérées dans l'Énoncé des travaux de l'annexe A du présent appel d'offres pour les catégories et les niveaux correspondants. Pour ce faire, les soumissionnaires doivent remplir le tableau intitulé « Détails sur les ressources » compris dans l'Appendice A à la Pièce jointe A, Tableau des réponses pour les projets de référence de la DDP. Ce tableau ne renferme pas une colonne pour y inscrire le nom de la ressource ni une colonne pour le niveau de la ressource.

Est-ce que l'État pourrait indiquer : (a) si le nom de chacune des ressources est requis et (b) dans quelle colonne le nom de chacune des ressources doit-il être inscrit? Même question concernant le niveau de chacune des ressources. Finalement, si les noms des ressources ne sont pas requis, est-ce exact d'en déduire que la mise en correspondance des tâches effectuées dans le cadre du projet et des tâches associées énumérées dans l'Énoncé des travaux de la DDP doit être faite pour le niveau et la catégorie de la ressource seulement?

Réponse 52

Non, le nom de chaque ressource n'est pas requis. Chaque soumissionnaire doit remplir un Tableau de réponses pour les projets de référence de la DDP, inclus dans l'Appendice A à la Pièce jointe A, pour chaque projet de référence jusqu'à un maximum de dix (10). L'information contenue dans le tableau « Détails sur les ressources » à la page 205 sera utilisée pour déterminer le nombre de jours facturables pour les catégories de ressources. Bien que nous ne demandions pas de nommer les ressources, chacune d'elles doit toutefois posséder au moins 36 mois d'expérience dans le domaine lié aux travaux à exécuter afin d'être acceptée, comme il est indiqué à la page 190, au point 2) du critère n° E.05. Le soumissionnaire doit indiquer le nombre de mois d'expérience de chacune des ressources dans le tableau « Détails sur les ressources » de l'Appendice A à la Pièce jointe A, Tableau des réponses pour les projets de référence de la DDP (page 205).

Question 53

Certaines questions sont toujours sans réponse depuis juin, et l'État n'a apporté aucune précision depuis le 2 juillet 2014. Une réponse à ces questions aura une incidence sur notre solution, et en plus nous en sommes à sept jours ouvrables avant la date de clôture. Jusqu'à maintenant, l'État n'envisageait pas de prolongation.

Compte tenu du retard des réponses aux questions en suspens, l'État pourrait-il réévaluer sa position à l'égard de la prolongation jusqu'au 26 août 2014?

Réponse 53

La date de clôture de la DP a été reportée au 19 août 2014. Veuillez vous reporter au changement 1 de la modification 005 de la DP.

Question 54

La modification 005 a aboli l'exigence de remplir le formulaire de l'Appendice B à la Pièce jointe A pour ce qui touche le critère technique obligatoire pour l'entreprise n° E.05. Cette modification précise que le nombre de jours facturables et la mise en correspondance des tâches effectuées dans le cadre du projet de référence et des tâches associées énumérées dans l'EDT des travaux de la DDP sont dorénavant uniquement requis pour le niveau et la catégorie de la ressource applicables et correspondants dans le tableau « Détails sur les ressources » à l'appendice A à pièce jointe A. L'État pourrait-il préciser ce que doivent inscrire les soumissionnaires dans la colonne « Expérience de la ressource (nombre de mois) » pour le niveau et la catégorie de la ressource correspondants?

Réponse 54

Bien que nous ne demandions pas de nommer les ressources, chacune d'elles doit toutefois posséder au moins 36 mois d'expérience dans le domaine lié aux travaux à exécuter afin d'être acceptée, comme il est indiqué à la page 190, au point 2) du critère n° E.05. Le soumissionnaire doit indiquer le nombre de mois d'expérience de chacune des ressources dans le tableau « Détails sur les ressources » de l'Appendice A à la Pièce jointe A, Tableau des réponses pour les projets de référence de la DDP (page 205).

Question 55

L'État pourrait-il préciser si le niveau et la catégorie de la ressource doivent être saisis dans la colonne « Catégorie de la ressource » du tableau « Détails sur les ressources »?

Réponse 55

Le nombre de jours facturables doit être celui des ressources ayant une expérience minimale de 36 mois dans l'exécution des travaux liés à la catégorie de ressource particulière, comme il est indiqué à la page 190, au point 2) du critère n° E.05. Le soumissionnaire doit indiquer le nombre de mois d'expérience de chacune des ressources dans le tableau « Détails sur les ressources » de l'Appendice A à la Pièce jointe A, Tableau des réponses pour les projets de référence de la DDP (page 205). Comme il est indiqué au point 4) du critère n° E.05 (page 190), le travail exécuté par les ressources « comportait au moins 50 % des tâches connexes indiquées dans l'Annexe A-1 de l'EDT des travaux pour cette catégorie de ressources ». Bien qu'il n'y ait aucun niveau d'expertise en soi, cela équivaudrait au moins au Niveau 2 – Intermédiaire.

Question 56

Pièce jointe A La section 2. A. Général (p. 188) des Procédures et critères d'évaluation technique, de la DP indique que le soumissionnaire doit remplir les annexes A et B afin de confirmer l'expérience de l'entreprise.

L'annexe B comprend le tableau de réponses pour les ressources proposées. L'État pourrait-il confirmer que l'annexe B n'est nécessaire que pour les ressources proposées en GP O1, en AAS-FI O1, en AAS-GM O1 et en AAS-GP O1?

Réponse 56

Veuillez vous reporter à la réponse 32 de la modification 005.

Question 57

Référence : Appendice A à la Pièce jointe A, Tableau des réponses pour les projets de référence de la DDP

L'Appendice A renferme les sections « Détails du projet de référence » et « Détails sur les ressources ». L'État pourrait-il confirmer que la section « Détails sur les ressources » ne doit être remplie que lorsque le projet de référence est utilisé pour le critère n° E.05, sans quoi elle peut être laissée en blanc?

Réponse 57

Les soumissionnaires doivent fournir tous les renseignements requis à l'Appendice A de la Pièce jointe A, aux pages 204 et 205.

Question 58

À l'annexe A-1, Énoncé des travaux, ministère de la Défense nationale, Services de soutien au Système d'information de gestion des ressources de la Défense (SIGRD), l'État n'a fourni, dans le tableau 1 de la section 3.2, qu'une estimation du nombre de jours pour chacune des 53 catégories énumérées. En tenant compte de la réponse fournie à la question 28, il est maintenant clair que les taux quotidiens sont requis pour 71 catégories. L'État pourrait-il fournir une estimation du nombre de jours qui sera utilisé dans l'évaluation financière pour les 71 catégories de ressources figurant à l'Annexe B-1 – Base de paiement, SIGRD pour le MDN?

Réponse 58

Veillez vous reporter à la réponse 42 de la modification 007.

Question 59

Évaluation financière – La méthode A, telle qu'elle est écrite, sous-entend que seules les catégories de référence énoncées à l'Annexe B-1, Base de paiement, SIGRD pour le MDN, seront utilisées dans l'évaluation financière. Si l'intention est d'utiliser les catégories de ressources et l'estimation du nombre de jours figurant aux annexes A-1 et A2, l'État pourrait-il confirmer si les catégories de ressources et les taux quotidiens fournis à l'annexe B-2, Base de paiement, SIGMA pour TPSGC, seront également utilisés dans l'évaluation?

Réponse 59

Veillez vous reporter à la réponse 42 de la modification 007.

Question 60

Est-ce que l'État pourrait fournir une estimation du nombre de jours durant les 8 années pour les catégories SIGMA indiquées à l'Annexe A-2, Énoncé des travaux – SIGMA pour TPSGC, comme il l'a fait pour les catégories SIGRD à l'Annexe A-1, Énoncé des travaux – SIGRD pour le MDN?

Réponse 60

Veillez vous reporter à la réponse 43 de la modification 007.

Question 61

Pour le critère d'évaluation technique AAS-FI C3, il est indiqué pour les architectes d'applications et de solutions :

La ressource proposée devrait avoir une expérience démontrée, acquise à l'égard d'au moins deux des critères suivants :

- analyse initiale;
- établissement et présentation d'un plan de mise en œuvre;
- définition du temps, des coûts et de la portée;
- gestion de la mise en œuvre;

pour une activité d'un élargissement important au cours des 84 derniers mois.

Il est inhabituel pour un architecte de solutions de gérer tous les aspects d'une mise en œuvre, bien qu'il gère la solution liée à l'initiative et fournisse une orientation au gestionnaire de projet dans ce domaine. L'État pourrait-il envisager de remplacer « Gestion de la mise en œuvre » par « Aider l'administrateur de projet à gérer des problèmes pertinents à ses secteurs de solutions »? Cette modification serait conforme à l'article 3.3.3.p., de l'Annexe A-1, Énoncé des travaux, SIGRD pour le MDN, qui indique les services requis d'un architecte d'applications ou de solutions.

Réponse 61

La gestion de la mise en place, dont il est question au critère coté E.C3 pour les trois catégories de ressources AAS, a été jugée comme une compétence valide. Voilà pourquoi est fait partie des critères cotés. Veuillez consulter le point B de l'article 3.3.3, à l'Annexe A-1, Énoncé des besoins – SIGRD.

Question 62

Dans la DDP, à la Pièce jointe A, Procédures et critères d'évaluation technique (page 186)
2. Critères d'évaluation technique de l'entreprise (page 188)

B. Critères techniques obligatoires pour l'entreprise (page 188)

N° de critère E 05 (page 190), il est mentionné :

« au moins 16 des 22 catégories de ressources mentionnées ».

Par contre, dans la DDP, à l'Appendice A à la Pièce jointe A (page 203), il est mentionné :

« 05 : Jours facturables pour 16 des 24 catégories ».

Il semble y avoir une incohérence dans le compte des catégories de ressources entre les deux énoncés susmentionnés. D'après notre calcul des catégories figurant à la page 191 de la DDP, il existe 22 catégories. L'État pourrait-il confirmer que l'Appendice A à la Pièce jointe A devrait se lire comme suit :

« 05 : Jours facturables pour 16 des 22 catégories »?

Réponse 62

Veillez vous reporter au changement 5 de la modification 007 de la DP.

MODIFICATIONS APPORTÉES À LA DEMANDE DE PROPOSITIONS

Cet amendement est porté à apporter une modification à la version française du document de demande de soumissions seulement.

1) Référence : Appendice A Pièce Jointe A TABLEAU DE RÉPONSES POUR LES PROJETS DE RÉFÉRENCE DE LA DDP, Détails Sur les Ressources

SUPPRIMER :

Niveau et catégorie de la ressource

AJOUTER :

Catégorie de la ressource

TOUTES LES AUTRES CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES